

COMMUNIQUÉ DE PRESSE EN DATE DU 20 NOVEMBRE 2023



**OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ COLAS
SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE**

Initiée par la société Bouygues S.A.



MISE À DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION EN RÉPONSE

PRIX DE L'OFFRE : 175 euros par action Colas

DURÉE DE L'OFFRE : 10 jours de négociation



Le présent communiqué est établi et diffusé par la société Colas S.A. (la « **Société** ») en application de l'article 231-27, 3° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** »).

A l'issue de l'offre publique de retrait faisant l'objet du présent communiqué, la procédure de retrait obligatoire prévue à l'article L. 433-4, II du code monétaire et financier sera mise en œuvre et les actions de la Société qui n'auront pas été apportées à l'offre publique de retrait seront transférées à Bouygues S.A., moyennant une indemnisation égale au prix de l'offre publique de retrait.

Paris, France, le 20 novembre 2023 – En application de la décision de conformité de l'AMF en date du 18 novembre 2023 relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la Société au prix de 175 euros par action initiée par Bouygues S.A. (l'« **Offre** »), la Société annonce avoir obtenu le visa de l'AMF sur la note d'information établie en réponse à l'Offre le 18 novembre 2023.

La note d'information en réponse publiée par l'Initiateur a reçu le visa n°23-479 de l'AMF, en date du 18 novembre 2023.

L'Offre sera ouverte pour une période de 10 jours de négociation. Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Le document reprenant les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société sera déposé auprès de l'AMF et mis à la disposition du public au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

La note d'information en réponse visée par l'AMF est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la Société (www.colas.com) et peut être obtenue sans frais auprès de :

Colas S.A.

1 rue du Colonel Pierre Avia

75015 Paris

Avertissement

Ce communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est ni une offre d'achat, ni une sollicitation d'une offre pour la vente d'actions de la Société ou une offre de vente, dans aucun pays, y compris en France.

L'Offre est faite exclusivement en France. Les documents relatifs à l'Offre (en ce compris la note d'information en réponse) ne sont pas destinés à être distribués dans des pays autres que la France ou rendus accessibles aux résidents de tels pays à moins que la loi et la réglementation qui leur sont applicables ne le leur permettent, sans qu'aucune formalité ou publicité ne soit requise de la Société.

La Société rejette toute responsabilité en cas de violation par toute personne des restrictions qui lui sont applicables.